

« L'ignorance coûte plus cher  
que l'information »

John F. Kennedy



16 octobre 2006

N° 805

Chaque lundi

Depuis 1990

ISSN 1143-2594

# La Lettre des Juristes d'Affaires

## Cette semaine

> **Latham fête ses cinq ans à Paris**  
(page 2)

> **TPG et Axa entrent au capital  
de TDF : sept cabinets sur  
l'opération**  
(page 3)

> **Salans et Norton Rose sur la  
joint-venture Lactalis/Nestlé**  
(page 4)

> **Championnat de France de rugby  
des barreaux : le barreau ovale  
à l'honneur**  
(page 5)

## LE CHIFFRE

# 2

C'est le nombre de prix  
décernés cette année  
aux hors séries de la  
*Lettre des Juristes d'Affaires*  
par le Palmarès 2006 de la  
presse professionnelle :  
premier prix  
dans les catégories  
« Meilleur éditorial »  
et « Meilleure Une ».  
Le magazine a également  
été nommé  
dans les catégories  
« Meilleur article »  
et « Meilleure photo ».

## POURQUOI VALORISER À L'INTERNATIONAL LE MEILLEUR DE NOTRE EXPÉRIENCE JURIDIQUE ?

Par Marc Frilet, Avocat au barreau de Paris, Secrétaire général de l'IFEJI



Ceux d'entre nous qui conseillent à l'étranger des clients de diverses nationalités, voire des États, s'interrogent naturellement sur le rôle et l'efficacité des systèmes et techniques juridiques proposés pour organiser et régir les transactions. Quand ces activités se déroulent dans des pays en développement, les interrogations se font plus prégnantes car la qualité de la règle de droit et les techniques juridiques utilisées ont un impact direct sur le potentiel de développement économique dans un cadre harmonieux et à long terme.

Les juristes de terrain savent que la querelle *common law*/droit civil est dépassée et les bons professionnels recherchent, dans l'intérêt des clients et des États, les meilleurs outils juridiques permettant d'atteindre des objectifs de fluidité et de sécurité des transactions. Ils sont aidés par les leçons de l'expérience internationale qui sont contrastées. L'exemple des investissements dans le secteur des infrastructures publiques est sans doute le plus significatif. Les statistiques révèlent qu'après une période d'euphorie ayant culminée en 1997, on observe une constante décline (114,2 milliards de dollars d'investissements en 1997 et 49,3 milliards en 2003).

Aujourd'hui, tout praticien averti se pose fréquemment deux questions : 1) comment telle ou telle transaction a pu être conclue dans des conditions juridiques aussi peu sécuritaires sur le long terme alors que divers outils et techniques ont pourtant déjà été testés dans des situations similaires ? 2) Pourquoi tel texte ou procédure reflétant les bonnes pratiques internationales n'existe pas dans tel ou tel pays ?

Ce type de constat simple, répétitif et, il faut le dire, un peu désespérant, a conduit des praticiens du barreau de Paris et de l'ACE à se mobiliser pour valoriser le meilleur de l'expertise juridique de tradition française, la mettre à disposition de la communauté internationale et enrichir la boîte à outils juridiques des différents acteurs.

L'ampleur des enjeux et l'absence de réponse française organisée ont été à la base de la création de l'IFEJI. L'IFEJI, qui regroupe déjà 79 experts de haut niveau, a pour première mission de faciliter leur candidature pour les appels d'offres. Mais les besoins de la communauté internationale sont tels que la bonne mise en valeur des qualités de notre droit et de ses pratiques dans certains secteurs nécessitaient une action plus volontariste. L'IFEJI a ainsi identifié deux secteurs où les acteurs internationaux ont intérêt à être plus familiers avec les meilleures solutions et outils juridiques émanant de notre tradition et testés avec succès sur le terrain. Il s'agit d'une part des conditions d'optimisation des réformes juridiques de droit écrit dans le secteur du droit des affaires et, d'autre part du cadre juridique conditionnant la réussite sur le long terme des PPP pour la réalisation d'infrastructures publiques. Après deux ans d'activité de groupes de travail spécialisés, des avancées significatives ont été observées et les leaders de la communauté internationale (exemple : la Banque mondiale ou l'IBA) apprécient ces actions.

Ce n'est qu'un début, beaucoup reste à faire, mais les perspectives, tant pour la valorisation de notre expertise juridique et le développement de la profession, que pour la réalisation des objectifs universels de bonne gouvernance, d'état de droit et de réduction de la pauvreté, sont prometteuses. L'IFEJI n'entend pas en rester là et toute proposition est la bienvenue !

# Ils font l'actualité

## Télex

> **Samuel Richer, Gwenou Outil et Marc Olivier-Martin annoncent la création du cabinet Richer Outil & Olivier-Martin (ROOM).** Un cabinet de droit des affaires qui vise à accompagner une clientèle de petites et moyennes entreprises dans leur développement en France et à l'étranger. **Samuel Richer**, 35 ans, intervient en droit de sociétés, M&A et droit des contrats. Il a exercé plus de six ans au sein du cabinet Holman, Fenwick & Willan, puis à titre individuel. **Gwenou Outil**, 33 ans, est spécialisé en droit des sociétés, M&A et capital investissement. Il a exercé pendant six ans au sein du cabinet Serra Leavy Cazals devenu Weil Gotshal & Manges. **Marc Olivier-Martin**, 32 ans, est spécialisé en contentieux commercial et en droit du travail. Il a exercé quatre ans au sein du cabinet Skornicki-Lasserre, puis à titre individuel.

> **Alban Schaal rejoint Reed Smith Rambaud Charot pour renforcer l'équipe M&A animée par Mathieu Rambaud.** Il a débuté sa carrière chez Gide en 1999 avant de rejoindre les équipes du cabinet allemand Haarmann Hemmelrath à Paris et Francfort en 2000. Avocat au barreau de New York, puis de Paris, il possède un LLM de l'Université de Columbia et le diplôme de l'IEP de Paris. Collaborateur, il interviendra principalement en M&A et en private equity.

## Latham fête ses cinq ans à Paris

Le 5 octobre dernier, Latham & Watkins organisait un grand déjeuner qui a réuni l'ensemble des avocats et du personnel pour fêter les cinq ans de son bureau parisien. Un déjeuner qui a ainsi rassemblé 250 personnes, dont 115 avocats. L'essor du bureau sur ces cinq années repose avant tout « sur le fort développement de l'activité transactionnelle corporate et finance, et des activités qui y sont liées » précise Olivier Delattre,

managing partner à Paris. Autre spécificité du bureau, « la volonté de développer l'activité contentieux qui représente aujourd'hui presque 40 % de notre activité ». Un bilan d'étape positif mais le cabinet ne compte pas en rester là. « Pour les années à venir, notre challenge est de parvenir à élargir le panel de nos compétences avec des spécialistes et des équipes performantes. En project finance, notamment, une discipline phare pour le cabinet à l'échelle interna-

tionale, mais aussi en acquisition finance, en titrisation, en capital markets, en arbitrage international, en droit public et en immobilier. » Faut-il alors s'attendre à ce que le bureau double ses effectifs dans un futur proche ? « Nous souhaitons poursuivre notre développement dans un certain nombre de pratiques et attirer les acteurs de premier plan ayant à la fois de grandes qualités professionnelles et humaines afin de préserver l'excellente cohésion du bureau. ».

## Six cooptations chez Landwell

Le cabinet Landwell & Associés annonce la cooptation de quatre nouveaux associés au sein de son bureau de Neuilly, d'une nouvelle associée à Rennes et d'un associé à Grenoble.

**Fabien Radisic**, 34 ans, fiscaliste, est titulaire d'un DESS de droit des affaires et docteur en droit. Il a débuté sa carrière chez CMS Bureau Francis Lefebvre avant de rejoindre Landwell en 2000. **Thierry Morgant**, 33 ans, fiscaliste, est diplômé de l'IEP de Paris et d'une maîtrise de droit des affaires et fiscalité. Il a exercé huit ans chez Taj (dont 16 mois en Roumanie) avant de rejoindre Landwell en 2004. **Francis Collin**, 56 ans, est spécialisé en droit du travail et de la sécurité sociale. Il a intégré Landwell en 1997 après avoir exercé au sein des cabinets Jeantet & Associés puis Barennes & Associés. **Olivier Cortez**, 43 ans, fiscaliste, est titulaire d'un DJCE/DESS de droit des affaires. Il a débuté sa carrière chez CMS Bureau Francis Lefebvre avant de rejoindre Landwell en 2002. **Geneviève Beucherie**, 41 ans, est titulaire d'un DESS/DJCE et d'un certificat supérieur de fiscalité. Elle a débuté sa carrière au sein du cabinet Lebeau à Châteaubriand puis à Rennes. Elle a rejoint Juris Consultants puis Landwell Rennes en 1988,

où elle est spécialisée en droit des affaires et de la finance. **Luigi Giordano**, 36 ans, fiscaliste, est titulaire d'un DESS de juriste conseil d'entreprise et d'un DJCE. Il a rejoint Landwell Grenoble en 1994 où il s'est spécialisé en droit fiscal.

## Kramer Levin coopte deux nouveaux associés

Kramer Levin Naftalis & Frankel annonce la cooptation de deux associés au sein de son bureau parisien : David Blondel et Ming Henderson-Vu Thi.

**David Blondel**, 39 ans, dirige l'équipe droit immobilier et bénéficie de 15 ans d'expérience dans ce domaine. Il a effectué une grande partie de sa carrière au sein de la direction des affaires juridiques de Natexis Banques Populaires et de la Banque française du commerce extérieur. Titulaire d'un DESS de droit du commerce extérieur, il a été chargé de cours en droit du commerce international à l'European Business School.

**Ming Henderson-Vu Thi**, 36 ans, dirige l'équipe droit social. Titulaire d'un DEA en droit syndical et droit social, d'un Magistère de droit social et des ressources humaines, et d'un certificat de droit de la sécurité sociale européen (Edimbourg), elle est membre actif de l'*American Bar Association*.

## Ailleurs

### BRUXELLES

## Un nouvel associé pour Taylor Wessing

Quelques mois après les arrivées de Marc Picat (contrats, communautaire), Christine Flion (immobilier, urbanisme), Jean Van Steewinkel (fiscalité) et Jeroen Smets (corporate finance), Taylor Wessing Bruxelles accueille un nouvel associé, **Philippe De Wulf**, spécialiste en droit social, en provenance d'Ashurst Bruxelles. Le bureau envisage déjà le recrutement d'un spécialiste en IP/IT.

## Deux nouvelles recrues chez Huglo Lepage

Le bureau de Bruxelles d'Huglo Lepage s'étoffe avec l'arrivée de **Florence Simonetti**, ex-juriste à la Commission de Bruxelles, qui sera chargée des marchés publics, produits chimiques, biotechnologies, droit de l'environnement et de la santé, et droit des sols pollués, et d'**Anaïs Berthier**, ex-juriste au ministère de l'Environnement, qui instruira les dossiers de certificats et de quotas, aides d'État, énergies renouvelables et mécanismes de marchés.

# Affaires

## TPG et Axa entrent au capital de TDF : sept cabinets sur l'opération

Après de longs mois de discussions, ce sont finalement les fonds Texas Pacific Group (TPG) et AXA Private Equity qui entrent au capital de l'opérateur de diffusion TDF. TPG et AXA PE entreront au capital à hauteur respectivement de 42 % et 18 % sur la base d'une valorisation de 4,85 milliards d'euros. Charterhouse et la Caisse des dépôts et consignations restent dans le capital en conservant respectivement 14 % et 24 %.

**Bredin Prat** conseillait Texas Pacific Group avec **Didier Mar-**

**tin** et **Benjamin Kanovitch**, assistés de **Jérôme Hamon**, **Arnaud Sellier Legoubé**, **Florence Haas** et **Maya Murillo** (corporate), **Hugues Calvet** assisté de **Caroline Bonin** et **Mathilde Damon** (anti-trust) et **Yves Rutschmann** assisté de **Pierre-Henri Durand** (aspects fiscaux). **Cleary Gottlieb** est intervenu comme co-conseil pour Texas Pacific Group avec une équipe dirigée par **Jean-Marie Ambrosi** et composée de **Sophie de Beer** et **Anne-Sophie Coustel**, ainsi que de **Gilles Entraygues** (aspects fiscaux).

AXA Private Equity était conseillé par **Latham & Watkins** avec **Patrick Beauvisage** et **Olivier du Mottay**.

La CDC était conseillée par **Gide Loyrette Nouel** avec **Antoine Bonnasse** et **Serge Tatar**. Charterhouse était conseillé par **Ashurst** avec **Guy Benda**, **Nicolas Barberis** et **Yann Gozal** (corporate), **Diane Sénéchal**, assistée de **Pierre Roux** (financements) et **Alexandre Jaurett** (social). **Pascal Raidron**, **Stéphane Vanbergue** et **Sylvie Magnen** ont assuré la due diligence pour **E&Y Société d'avocats**.

## SJ Berwin, Skadden et Weil Gotshal sur le rachat de Coventya

Natexis Industrie a acquis le groupe franco-allemand Coventya, spécialiste de la galvanoplastie. Coventya, détenu par Quadriga Capital, a réalisé un chiffre d'affaires de 72 millions d'euros en 2005, réparti principalement entre l'Allemagne, la France et l'Italie. Le holding de tête, la Compagnie Internationale de Galvanoplastie, qui a acheté le groupe Coventya pour une valeur d'entreprise supérieure à 100 millions d'euros, est détenu par le FCPR Natexis Industrie II et le management à hauteur respectivement de 75,6 % et de 24,4 %. Le financement bancaire (senior et mezzanine) a été arrangé par KBC Paris. Natexis Industrie était conseillé par **SJ Berwin** avec **Christophe Digoy** et **Maxime Dequesne** (corporate), **Colin Millar** (aspects bancaires) et **Fanny Combourieu** et **Patrick Guarda** (aspects fiscaux). Les bureaux de Munich (**Christoph Brenner**) et Milan (**Federico Pavetto**) sont également intervenus sur l'opération. Le vendeur était conseillé par le bureau de Francfort de **Skadden Arps** avec **Matthias Jaletzke** et **Hanns Joerg Herwig**. Les banques étaient conseillées par **Weil, Gotshal & Manges** avec **Emmanuel Ringeval**, **Jennifer Hinge**, ainsi que **Stéphane Chaouat** (fiscal).

## White & Case et Ginestie sur la vente du groupe Ceric

Legris Industries a acquis le groupe Ceric, ensemble constructeur leader mondial de l'ingénierie de la terre cuite et d'autres matériaux de construction. L'accord a été conclu le 6 octobre pour un montant confidentiel. Ceric réalise un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'euros et rassemble 1 600 salariés dans plus de 20 filiales dans

le monde. Legris Industries emploie environ 2 220 salariés et devrait réaliser pour l'année 2006 un chiffre d'affaires de 320 millions d'euros pour un résultat d'exploitation de 33 millions d'euros. La réalisation de la transaction, encore soumise à l'approbation des autorités de la concurrence, devrait avoir lieu avant la fin de l'année. L'acquéreur était conseillé par **White & Case**, avec une équipe menée par **François Leloup** et composée de **Guilain Hippolyte**, **Norbert Majerholc**, assistés de **Christel Alberti** (aspects fiscaux), et **Jean-Patrice de La Laurencie** assisté de **Charles-Henri Calla** (concurrence). Les vendeurs étaient conseillés par **Ginestie Magellan Paley-Vincent** avec **Jean-Christophe Vidal**, assisté de **Thibaud Jabouley**.

## Racine, Schmidt Brunet et Arsène sur une prise de participation de Rothschild Investment Partners

Winch Capital, fonds géré par Edmond de Rothschild Investment Partners (Groupe LCF Rothschild) et Naxicap (Groupe Natexis Banques Populaires) ont pris une participation minoritaire dans le groupe Transimmeubles, spécialisé dans quatre métiers de l'immobilier : la rénovation d'immeubles anciens de bureaux et de logements, l'asset management immobilier pour le compte de fonds d'investissements internationaux, la promotion immobilière et la constitution et la gestion d'un patrimoine foncier, à travers une société foncière propre. Racine conseillait Rothschild Investment Partners avec **Luc Pons** et **Mélanie Coiraton**. La société et ses investisseurs étaient conseillés par **Schmidt, Brunet & Associés** avec **Philippe Schmidt** et **Marion Teyssier**, ainsi que **Olivier Vergniolle** pour **Arsène** (fiscal).

## Télex

> **Xiring**, éditeur de solutions de sécurité pour les transactions à distance, a effectué son entrée sur **Alternext**. Une introduction en bourse qui a rencontré un franc succès, tant auprès des investisseurs institutionnels (placement global sursouscrit 8,2 fois) que des actionnaires individuels (offre publique sursouscrite 23,4 fois). Le prix définitif de l'offre publique et du placement global a été fixé à 5,74 euros, soit le haut de la fourchette de prix proposée. Le nombre total d'actions diffusées sur **Alternext** s'établit à 749 064 titres (soit un flottant de 24,24 %) pour un produit brut total d'environ 4,3 millions d'euros. **Jones Day** conseillait **Xiring** sur cette introduction en bourse avec **Renaud Bonnet** et **Charles Gavoty**.

> **Vitogaz**, filiale du groupe français **Rubis**, a acquis la société **Shell Company of Bermuda** auprès de **Shell**. **Norton Rose** conseillait **Vitogaz**, avec une équipe dirigée par **Anne-Sylvie Vassenaix-Paxton** et composée de **Sylvain Clerambourg**, **Ali Boroumand** et **Benoît Audin**, ainsi que de **Tim Counsell** du cabinet **Appleby** à Hamilton (Bermudes). **Shell** était conseillé à Londres par ses juristes et par **David Astwood** du cabinet **Conyers Dill & Pearman** à Hamilton.

# Affaires

## Télex

> **La Société Générale a réalisé sa première titrisation synthétique pour compte propre portant sur un portefeuille de crédits à la consommation d'un montant de 3,5 milliards d'euros.** Le montant des obligations émises par le véhicule de titrisation (Red & Black Consumer 2006-1) s'élève à 2,12 milliards d'euros. **Freshfields Bruckhaus Deringer** conseillait la Société Générale avec **Dougall Molson**, assisté de **Vladimir Arnaudov** et de **Kerion Ball** pour les aspects de droit anglais, **Hervé Touraine** et **Olivier Bernard** pour les aspects de droit français.

> **Natexis Asset Management a acquis l'immeuble « Bonnel Part-Dieu » à Lyon pour un montant de 42,4 millions d'euros auprès du fonds allemand DB Real Estate Spezial Invest GmbH.** La société Atisreal à Lyon, mandatée en exclusivité par le vendeur, était conseillée par l'étude **Wargny Katz** et par **Orrick Rambaud Martel** avec **Alfred Fink** et **Peter Schmid**. Natexis Asset Management était conseillé par **Nicolas Baum**, notaire.

> **Péchiney (groupe Alcan) a transféré son siège social dans la Tour CB 16 à La Défense.** La société locataire Péchiney était conseillée par **Catherine Saint Geniest** et **Arnaud Colin** pour **Orrick Rambaud Martel**. Le bailleur, GE Real Estate, était conseillé par **De Pardieu Brocas Maffei** avec **Emmanuel Fatôme** et **Marlène Benoist-Jaeger**.

## Salans et Norton Rose sur une joint-venture de Lactalis et Nestlé

**L**a Commission européenne a, le 20 septembre dernier, donné son aval à la création d'une filiale commune en Europe entre le groupe français Lactalis et le groupe suisse Nestlé. Après examen, la Commission est parvenue à la conclusion que l'opération n'entravait pas de manière significative une concurrence effective dans l'Espace économique européen ou une partie substantielle de celui-ci. Les deux entreprises avaient annoncé en décembre leur projet de créer une filiale commune en Europe qui serait détenue à 60 % par

Lactalis et à 40 % par Nestlé. La nouvelle entité, dont le nom serait Lactalis Nestlé Produits Frais (LNPF), devrait employer plus de 3 000 personnes et couvrir neuf pays européens. Les marques concernées par le périmètre du nouvel ensemble sont Nestlé, La Laitière, Yoco, Sveltesse, pour celles qui sont apportées par le groupe suisse pour le marché français et B'A et Bridélice pour celle de Lactalis. Pour cette opération, Lactalis était conseillé par **Salans** avec **Mélanie Thill-Tayara**, **Emmanuelle Van den**

**Broucke** et **Clémentine Baldon** pour les aspects droit de la concurrence, ainsi que par **Pascal Chadenet** assisté de **Douglas Remillard** pour la négociation des contrats de joint-venture. Le groupe Nestlé était conseillé en corporate par **Norton Rose** avec une équipe dirigée par **Jean-François Mercadier** accompagné de **Anne Frechette-Kerbrat** et assisté par **Benoît Audin**, **Claire Fougea** (droit social). A Bruxelles, **Howrey** (**Bruno Lebrun** et **Miguel Ratto**) a traité des aspects de droit de la concurrence.

## Jones Day et Freshfields sur un projet d'EDF aux Pays-Bas

EDF vient de conclure un accord préliminaire avec les groupes Gasunie et Vopak, accord qui devrait lui permettre d'acquérir 10 % du capital de Gate Terminal, l'opérateur du futur terminal méthanier Gate à Rotterdam, ainsi que la réservation d'une capacité en gaz naturel de 3 milliards de m³ par an sur ce site. EDF était conseillé par **Jones Day** avec à Paris **My Linh Vu-Grégoire** assistée de **Alexandre de Verdun** (fusions – acquisitions) et à Londres, **Peter Roberts**, assisté de **Mai Al-Matrouk** (énergie /pétrole et gaz). EDF était conseillé par le cabinet **Loyens & Loeff** (droit néerlandais) et en interne par **Michael Applegate**, directeur juridique Gaz et Projets Internationaux et **Mehrnaz Bucher**. Gate Terminal, Vopak et Gasunie étaient conseillés par **Freshfields Bruckhaus Deringer** à Londres avec **Andrew Bonser** (fusions-acquisitions/énergie).

## Linklaters, Darrois, Ashurst, Sarrau et E&Y sur l'acquisition d'Alliance par Weinberg

Weinberg Capital Partners a acquis le groupe Alliance Industrie pour un montant resté confidentiel. Cette opération a été initiée par les dirigeants historiques et actionnaires d'Alliance Industrie. **Linklaters** conseillait Alliance Industrie avec une équipe dirigée par **Alain Garnier** et composée de **Anne Caron**, **Anne-Camille Coudurier**, **Laetitia Peyrat**, **Sandrine Bonnet-Carteron**, **Anne Dhenin**, **Louis-Joseph de Coincy** (corporate), **Cyril Abtan**, **Marion Henriët**, **Adrien Paturaud** et **Stéphanie Le Razer** (bancaire), **Edouard Chapellier** et **Cyril Boussion** (fiscal). **Darrois Villey Maillot Brochier** conseillait WCP avec **Olivier Diaz** et **Hugo Diener** (corporate), ainsi que **Didier Théo-**

**phile** (concurrence). **Sarrau Thomas Couderc** est intervenu sur la négociation du package management et sur la gestion des flux de closing pour WCP avec **David de Pariente**, assisté de **Anne-Sophie Hebras** pour les aspects juridiques, et **Christian Couderc**, assisté de **Emmanuel Delaby** pour les aspects fiscaux. **Ashurst** conseillait The Royal Bank of Scotland avec une équipe conduite par **Laurent Mabilat** et **James Collis**, assistés de **Michael Lancaster**, **Daniela Kotzeva**, **Oya Bozgeyik**, **Thomas de Mortemart**, **Stéphanie Vannier** et **Alexis Norman** (financements). **Bertrand Delaunay** assisté de **Franck Coudert** et **Alice Boussagol** (corporate), et **Catherine Charpentier** assistée de **Nadine Gelli** (fiscal). **E&Y Société d'avocats** a réalisé la due diligence pour WCP avec **Valérie Tandeau de Marsac** (juridique) et **Frédéric Teper** et **Eric Verron** (fiscal).

## Coblence & Associés sauve le PSG

Dans l'épreuve de force qui opposait le Paris Saint-Germain à son ex-entraîneur, Vahid Halilhodzic, ce dernier avait remporté la première manche devant le Conseil des prud'hommes. Le 10 octobre dernier, le club de football parisien a gagné la seconde. La cour d'appel de Versailles a infirmé le jugement de décembre 2005, mais aussi condamné le coach à verser 80 000 euros de dommages et intérêts pour rupture anticipée de contrat de travail. L'ex-entraîneur va devoir, par ailleurs, rétrocéder au PSG les sommes qu'il avait touchées au titre de l'exécution provisoire. La cour d'appel a estimé que « la rupture du contrat de travail le 23 février 2005 par M. Halilhodzic a produit les effets de démission ». Le PSG était conseillé par **Chantal Giraud van Gaver** (**Coblence & Associés**), l'ex-manager était représenté par **Jean-Jacques Bertrand**.

# L'œil sur...

## Championnat de France de rugby des barreaux : le barreau ovale à l'honneur

*Les gens de justice, pour reprendre l'expression d'Honoré Daumier, aiment parfois à botter en touche. Prompts à entrer dans la mêlée, ils savent aussi défendre, attaquer, foncer droit au but. Au stade Charletty, samedi 7 octobre, on était pourtant loin de l'ambiance policée des prétoires. Le quinze parisien du Rugby Club du Palais recevait ses homologues de Toulouse, Bordeaux, Lyon et Nice pour la 13<sup>e</sup> édition du championnat de France des barreaux.*

Cette compétition permet aux barreaux qui ont su monter une équipe de s'affronter au cours d'un tournoi où, vu de la touche en tous cas, on ne rigole pas ! Une fois chaussés les crampons, on ne plaide pas, on ahane, on ne soulève pas un point de procédure mais des plaques de pelouse.

Le niveau des avocats du barreau ovale est élevé. « On s'est connu pour la plupart dans les équipes de sport universitaire, à la fac de droit » explique Yann Le Bras, le capitaine du quinze parisien. Entre les poteaux du barreau, l'ambiance est à la compétition. Car au pays de l'ovalie, on ne plaisante pas ! Et l'enjeu est de taille, pour ce tournoi 2006. « Nous organisons la coupe du monde des avocats l'an prochain à Paris, avec des équipes de confrères qui viendront du Japon, des Îles britanniques, de Nouvelle Zélande... Paris est qualifiée en tant qu'organisateur. Une seconde place est ouverte à l'équipe qui l'emportera aujourd'hui », poursuit Yann Le Bras.

En deux mi-temps de douze minutes, chaque équipe doit faire la différence. Comme l'année passée, c'est Toulouse qui se montre le plus habile, avec trois victoires et un nul. Sacrés gaillards, ces Toulousains, qui n'hésitent pas à faire jouer la seule femme du tournoi, Sandra, une avocate qui joue ordinairement dans une équipe féminine. « Là, c'est un bon niveau, mais mes équipiers m'ont protégée ! » plaisante la jeune femme après un match



engagé, où elle a récolté un cocard à l'œil droit.

Emmené par Jean Iglésis, le quinze toulousain a dû plaider sa cause auprès des organisateurs. Car on ne se refait pas : il fallait bien que l'on passât aux joutes oratoires avant de délivrer un verdict ! Toulouse, gagnant aux points, pouvait être disqualifié pour avoir fait jouer une équipe composée de moins de 90 % d'avocats, comme le stipule un article du règlement. Huissiers, notaires... « et clients » plaisante l'un d'eux, peuvent en effet intégrer les équipes, mais dans une proportion réglementaire. On trouve ainsi un procureur, un magistrat du pôle financier... mais principalement des avocats, associés ou collaborateurs, tous domaines de spécialisation confondus.

Finalement, après une audience à huis clos entre capitaines, Toulouse, indiscutablement meilleur sur le terrain, repart avec le trophée Jean-Christophe Maymat, du nom de cet avocat, premier secrétaire de la confé-

rence en 1992 et grand amateur de ballon ovale, disparu brusquement en 2004. De l'esprit qu'il a insufflé il y a treize ans à la compétition, il reste des valeurs gravées dans le chêne du bouclier remis aux vainqueurs.

Et l'on retiendra finalement de ce tournoi l'image émouvante de tous ces gaillards, bras dessus bras dessous dans les salons de la Maison du barreau de Paris, chantant l'hymne préféré de leur compagnon d'ovalie, disparu du grand terrain à jamais. Un hymne à la confraternité.

**Bruno Walter**



## Télex

### > Le Conseil de la concurrence a lancé une large concertation avec les avocats.

Objectif : réfléchir à la façon d'améliorer les relations de travail entre les avocats et le Conseil de la concurrence et, dans certains cas, envisager le réaménagement de certains textes. Quatre groupes de travail ont ainsi été constitués sur les thèmes suivants :

- gestion matérielle des dossiers et accès au dossier (dématisation, nouvelles technologies, secret des affaires) ;
- conduite de l'instruction (procédure écrite, respect du contradictoire et des droits de la défense...);
- préparation et tenue de l'audience, procédures orales ;
- les procédures alternatives (clémence, transaction, engagements...).

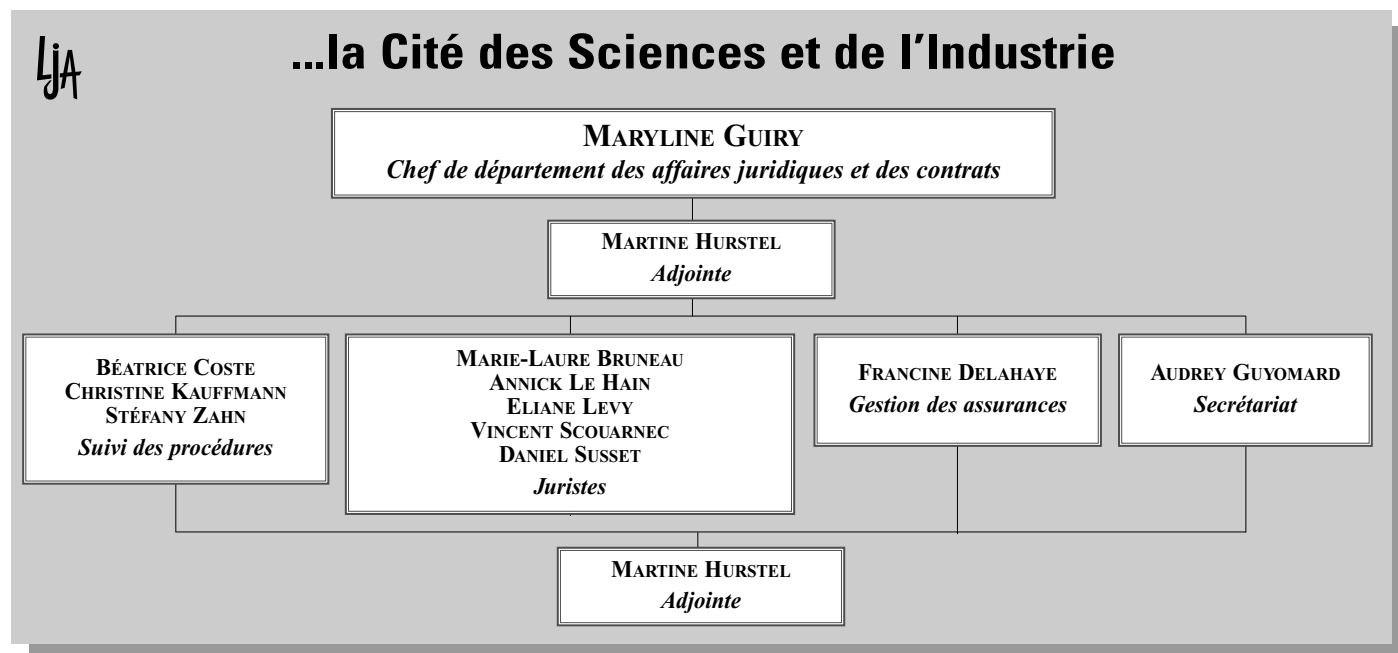
Les groupes doivent commencer à se réunir en octobre. Trois à cinq réunions sont prévues pour chaque groupe de travail, avec la perspective de déboucher sur des conclusions dans six mois.

### > Le barreau de Paris a apporté son soutien au Women's Forum qui s'est tenu du 5 au 7 octobre à Deauville.

Il a réuni plusieurs centaines de femmes exerçant d'importantes responsabilités dans le monde des affaires ou engagées dans l'action politique et sociale.

Conscient de la difficulté de concilier vie familiale et exercice de la profession d'avocat, le bâtonnier de Paris, Yves Repiquet, a, dès son élection, constitué une commission de l'exercice professionnel des femmes. Cette commission remettra son rapport à la fin de l'année.

# L'équipe de...



## L'établissement

20 ans consacrés aux sciences et à la diffusion de la culture scientifique et technique. Etablissement public industriel et commercial (EPIC) créé par décret en février 1985, « La Cité des sciences et de l'industrie » ouvre ses portes au public en 1986. Le projet est né quelques années plutôt. Les abattoirs de Paris jusqu'alors situés à la Villette sont déplacés, laissant inoccupés des locaux très modernes. Se monte alors le projet de la Cité des sciences et de l'Industrie.

20 ans plus tard, pari gagné : le succès de l'établissement va croissant. L'année 2006 fût une année record. L'exposition « Star Wars », par exemple a attiré à elle seule plus de 718 000 visiteurs.

La Cité ne se limite pas à des activités muséologiques : elle organise des expositions qui circulent à travers la France, loue ses expositions à succès à l'étranger et gère son centre des congrès.

Sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la Culture et du ministère chargé de la Recherche, la Cité des sciences et de l'industrie gère un budget de 120 millions d'euros par an.

## La direction juridique

Rattaché à la direction financière et juridique, le département des affaires juridiques et des contrats s'est structuré au fil des ans. À l'origine son effectif était réduit, les personnes chargées des questions juridiques et responsables de chaque marché étant délocalisées et présentes dans les différents services de la Cité des sciences.

Rapidement - dès 1988 -, les juristes ont été regroupés au sein d'un département juridique centralisé, dont l'objectif était de mettre en place des contrats et des procédures homogènes.

De cet historique atypique, l'équipe juridique a conservé l'organisation. « À chaque projet est affecté un juriste, qui le suit de bout en bout » explique Marilyne Guiry, chef du département. Le juriste est ainsi très impliqué dans le projet, il peut intervenir en amont et être parfaitement identifié par tous les autres intervenants.

Particularité de la Cité des sciences : l'EPIC a décidé de se soumettre volontairement au code des marchés publics, ce qui implique bien entendu une charge de travail importante pour le département des affaires juridiques et des contrats.

## Maryline Guiry

Titulaire d'un DEA en droit privé, elle intègre la Cité des Sciences et de l'Industrie dès sa création en 1985. Elle a ainsi débuté sa carrière avec la naissance de l'EPIC et a grandi avec lui. « J'ai eu la chance de participer à la création de l'établissement, à la mise en place de toutes les procédures et à la fondation de la direction juridique sous sa forme actuelle », se félicite Marilyne Guiry. Nommée adjointe au chef du département en 1992 puis chef du département en 1997, elle aurait pu quitter la Cité, mais à chaque grand tournant de sa carrière, une promotion s'est offerte à elle. Elle a ainsi évolué au même rythme que ses équipes et a élargi son domaine de compétences au gré de ses promotions internes.

## Ses conseils

« Nous faisons peu appel à des conseils extérieurs », avoue Marilyne Guiry, « notre équipe est assez importante et polyvalente et nous n'hésitons pas à chercher par nous même quand il nous manque la réponse à une question ».

Cependant pour toutes les problématiques de contentieux ainsi que pour certains projets d'envergure, l'équipe juridique de la Cité des sciences a recours à des conseils extérieurs. « Dans certains cas nous apprécions d'être conseillés et rassurés », précise la responsable. Par exemple, en ce qui concerne le très ambitieux projet d'aménagement de la 4<sup>ème</sup> travée de la Cité, Marilyne Guiry est conseillée par **Philippe Delelis (Jones Day)**.

Elle fait régulièrement appel à **M<sup>re</sup> Bruno Illouz**, notamment pour les questions de recouvrement et des contentieux de bâtiment. Elle a également été appelée à travailler avec les cabinets **Bensoussan** et **Bousquet**.

# Événements

## Les Rendez-vous Lamy de l'actualité

### Loi sur l'égalité salariale, risques de discriminations... : peut-on encore individualiser les rémunérations ?

#### LE SUJET

Le principe « à travail égal, salaire égal » est plus que jamais à la une de l'actualité, tant législative (loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, lutte contre les discriminations) que jurisprudentielle, ce sujet étant devenu, depuis deux ans, l'un des favoris de la Cour de cassation.

Si ce principe répond à un souci d'équité dont chacun reconnaît la légitimité, sa mise en œuvre aveugle peut néanmoins empêcher de faire du salaire un levier de motivation, ce que ni les employeurs ni les salariés ne peuvent concevoir.

Il reste cependant une marge de manœuvre, mais elle est étroite et suppose avant tout l'utilisation de méthodes permettant d'introduire de l'objectivité dans l'évaluation des performances, afin d'éviter tout risque de contentieux.

La rémunération « au mérite » est-elle encore défendable devant un tribunal ?

Quels sont les motifs de différenciation admis par la jurisprudence ?

Quel est l'impact de la nouvelle loi portant sur l'égalité salariale hommes/femmes ?

Le rattrapage des écarts de rémunération doit-il se faire de manière individuelle ou collective ?

Comment mettre en place un système d'évaluation des salariés sans bafouer les règles de droit ? Comment mesurer et formaliser objectivement la valeur du travail ? Comment prévenir le contentieux en discrimination ou rupture d'égalité ?

#### LES INTERVENANTS

**Joëlle Hannelais**, Avocate Associée, Latournerie Wolfrom & Associés

**Sylvain Niel**, Avocat Associé, Directeur du département GRH, Fidal

#### Un témoignage d'entreprise

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Date : vendredi 10 novembre 2006

• Heures : de 9h00 à 12h30

• Lieu :  
Hôtel Lutétia  
45, boulevard Raspail, 75006 Paris  
Métro : Sèvres-Babylone

• Tarifs :  
- non abonné LJA : 420 € HT  
(TVA : 19,6 %)

• Contact :  
Laure Legru, tél. : 0 825 08 08 00,  
llegru@lamy.fr

• Le dossier de documentation remis aux participants est disponible au tarif de 180 € HT  
(TVA : 19,6 %).

## LIVRES

• Les Éditions LGDJ publient : **Les incidences des restructurations d'entreprise sur la situation collective des salariés**. Par Haïba Ouassî, avocat chez Morgan Lewis & Bockius, docteur en droit, chargé d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université Paris XIII et à l'Institut Galilée. Juin 2006, 504 pages, 38 euros.

• Vient de paraître aux Éditions Territorial : **Le droit communautaire applicable aux collectivités territoriales – les nouveaux enjeux**. Un ouvrage de Pierre-Yves Monjal, professeur de droit public à l'Université de Franche-Comté, rédacteur en chef adjoint de la Tribune de droit public et expert auprès de la direction générale du Budget dans le cadre de la refonte du règlement financier de l'Union européenne. Septembre 2006, 59 euros.

## AGENDA

• L'Institut des Avocats Conseils Fiscaux et le barreau de Chambéry organisent le lundi 23 octobre une conférence sur « **La réforme du régime fiscal des plus-values de cessions** ». Au programme : les dernières actualités sur les règles applicables aux particuliers et aux entreprises. De 14h à 19h à l'Université de Savoie à Chambéry. Informations : IACF, tél : 01 42 60 10 18 - [www.iacf.asso.fr](http://www.iacf.asso.fr).

• La Chambre de commerce internationale organise, sous l'égide de l'Institut du droit des affaires internationales et en partenariat avec l'AFJE et ECLA, une formation « **Entreprise et arbitrage** » destinée aux juristes d'entreprise. En anglais et en français avec interprétation simultanée.

Le lundi 23 octobre de 10h à 17h30.

Informations : [www.iccwbo.org/events](http://www.iccwbo.org/events).

## QI DE CARAVANE

L'arrêt d'un juge de proximité du TGI de Toulon a été cassé parce que jugé diffamatoire.

Il faut dire que le magistrat n'y avait pas été de main morte. Statuant sur une affaire d'escroquerie ratée, il avait en effet retenu « *la piètre dimension de la défenderesse, dotée d'un quotient intellectuel aussi restreint que la surface habitable de sa caravane* ».

Et dire que d'aucuns pensent que les magistrats ne sont pas assez sévères.